

BULLETIN PAROISSIAL

*Communauté de Paroisses du Ried Major
sous le patronage de Saint Vincent de Paul*

*Bindernheim, Hilsenheim, Muttersholtz,
Saasenheim, Schoenau, Sundhouse, Wittisheim*

Couleur rime avec fleur !

Les couleurs de la Toussaint sont tristes, elles ressemblent à la grisaille qui est de saison.

Pourtant les tombes de nos cimetières chantent les couleurs des fleurs !

Leurs voix s'élèvent comme des prières là où les morts ne sont pas oubliés.

Ce temps de souvenir tourné vers le passé ne devrait pas se limiter à des dépôts de gerbes.

Mais devenir un moment de joie profonde et un instant de communion et de dialogue.

À la suite du Jésus des Béatitudes, nous sommes appelés à marcher vers la lumière.

Celle qui éclaire sans éblouir, celle qui demeure présente sans s'imposer.

La lumière des Heureux et des Bienheureux, la lumière des justes, des saints et des témoins.

Louons le Seigneur pour tant de
bienveillance, rendons grâce pour
ces fruits de la Foi !

À consommer sans
modération...

Alain Donius.



NOVEMBRE 2023

Communauté de paroisses du Ried Major sous le patronage de Saint Vincent de Paul

Bindernheim, Hilsenheim, Muttersholtz,
Saasenheim, Schoenau, Sundhouse, Wittisheim

Monsieur le Curé : **François NAKATALA**

Diocèse de Strasbourg – L'Église catholique en Alsace

ISSN 2680-7963 - Dépôt légal : à parution

14, rue du Presbytère 67820 WITTISHEIM Tél : 03.88.85.20.62 et Port : 07 71 84 25 08

E-mail : paroisse.wittisheim@free.fr , Site : <https://www.facebook.com/Paroisse.Riedmajor/>

Curé et responsable de la publication : **François NAKATALA**, à l'adresse ci-dessus

Mise en page et impression : Paroisse St Blaise de Wittisheim : **André KRETZ**

Port. : 06 82 61 92 58

E-mail : andre.kretz@wanadoo.fr

Editorial

Est-ce important de prier pour les défunts ?

Le 2 novembre ou jour des morts, est traditionnellement dédié au souvenir des défunts. Les croyants, ce jour-là, prient plus particulièrement pour les défunts anciens et récents de leur famille. Était-elle déjà inscrite dans la Bible ? La prière pour les morts a un rapport direct avec la Bible. Au cœur de l'idée, il y a en effet celle qu'il est utile de prier pour les morts, une idée qui remonte à l'Ancien Testament. Ainsi dans le second livre des Maccabées le récit parle d' une invocation faite pour les défunts. Il est écrit que des soldats étaient tombés au combat après avoir commis le péché d'idolâtrie. Au verset 42 nous découvrons l'attitude de leurs compagnons: "Il se mettent en prière pour demander que la faute commise soit entièrement pardonnée". Plus tard, le "Père de l' Eglise" Cyrille de Jérusalem (IV e siècle) mentionna dans une de ses catéchèses le bien-fondé d' une prière faite à l'Eucharistie pour les morts: "*Nous prions pour tous ceux d'entre nous qui sont sortis de cette vie, dans la ferme espérance qu'ils reçoivent un très grand soulagement des prières que l'on offre pour eux dans le saint et redoutable sacrifice.*"

Il est possible de demander au prêtre de « dire des messes pour les morts », ou plutôt d'offrir le fruit du sacrifice de la messe pour les défunts. Il s'agit d'une pratique ancienne qui se justifie par la communion des vivants et des morts. Pour un chrétien, le monde des vivants et le monde des morts sont

en communion auprès de Dieu, et de même que les morts peuvent prier pour les vivants (intercessions des saints), de même les vivants peuvent prier pour les morts (prière pour les défunts). Cette espérance existait déjà avant Jésus-Christ (2 Maccabées 12, 43-45), mais c'est Jésus qui l'a confirmée en affirmant que Dieu était un Dieu des vivants et non des morts (Marc 12, 27). La prière pour les morts est une conséquence naturelle de l'espérance chrétienne : une espérance dans la miséricorde de Dieu (Ephésiens 2, 4) ; une espérance en une vie où il n'y aura plus de larmes ni de deuil (Apocalypse 21, 4) ; une espérance en la résurrection des vivants comme des morts.

Déjà chez les premiers chrétiens, une telle prière était attestée. Au temps de saint Paul, cette prière ne se faisait pas au cours d'une messe, mais au cours du baptême (1 Corinthiens 15, 29). Puis, avec le développement théologique, la prière pour les morts est devenue liée avec la notion de purgatoire : avant de voir Dieu, l'âme des croyants doit être lavée de toutes ses fautes dans un lieu de purification. La prière pour les morts est alors un moyen de s'associer à leur purification. Actuellement, cette prière a davantage lieu au cours d'une messe. La prière pour les morts doit être comprise dans le cadre de la célébration du « souvenir de tous les fidèles défunts » que l'Église catholique célèbre le 2 novembre de chaque année, dans la même période que la « solennité » de tous les saints (Toussaint). La célébration du 2 novembre remonte à Saint Odilon, abbé du monastère de Cluny, qui avait introduit cette fête dans la liturgie de tous les monastères dépendant de Cluny, et c'était par un décret en l'an 998. Peu après, la célébration fut adoptée en dehors des monastères et le culte est attesté à Rome à partir du XIV^e siècle. La prière pour les morts appartient ainsi à une tradition très ancienne de l'Église ; cette prière consista très tôt en une célébration eucharistique.

La prière pour les défunts est un témoignage de l'affection que nous leur portons. Il y a certes d'autres signes d'affection; les fleurs qui envahissent les cimetières manifestent l'attachement des vivants à ceux qui les ont quittés. Mais l'amour le plus lucide et le plus efficace se traduit par la prière à l'intention de ceux qui souffrent. Cet amour est animé par l'esprit de foi. Il s'agit de croire à l'effet de la prière, effet impossible à constater. Il suffit de réfléchir quelque peu pour se rendre compte que les défunts désirent par-

dessus tout recevoir une aide effective, qui leur permette d'entrer le plus tôt possible dans la communauté heureuse des élus.

Cette aide, comment pourrions-nous la refuser? Nous pouvons la fournir par notre prière et par l'offrande de tout ce qui, dans notre vie plaît au Seigneur. Plus particulièrement à ceux que nous avons aimés sur la terre, nous pouvons faire parvenir l'hommage d'un amour qui demeure, et rendre le service qu'ils attendent de nous.

2. Dates et évènements

Novembre :	01 Solennité de la Toussaint
	02 Veillée de prière pour les défunts de nos familles
	04 Messe de louange (Sundhouse)
Décembre :	02 Veillée de louange (Sundhouse)
	03 Messe des familles pour l'Entrée en Avent
	24 Messe des Familles
	24 Messe de Noël
	25 Messe de Noël
Janvier :	06 Messe de louange
Février :	03 Messe de louange
	14 Mercredi des Cendres 10h00 : Enfants et jeunes 20h00 : Adultes
	18 Messe des familles pour l'Entrée en Carême
Mars :	02 Messe de louange
	28 Veillée d'Adoration du Saint Sacrement après la messe du jeudi Saint
	29 Chemin de Croix (Remise des croix aux jeunes)
	30 Vigile Pascale, Profession de Foi des jeunes et Baptême de Camille
Avril :	07 Confirmation
	13 Premier Pardon
Mai :	01 Sortie des enfants en parcours
	04 Messe de louange
	05 Première communion (Saasenheim, Schoenau et Sundhouse)
	09 Première communion (Bindernheim et Muttersholtz)
	12 Première communion (Hilsenheim)
	19 Première communion (Wittisheim)
Juin :	01 Messe de louange
	30 Messe de clôture de l'année pastorale

Dès maintenant je vous appelle au nom du Seigneur à faire connaître autour de vous ce calendrier et ces différentes dates. Comme il sera difficile en quelques lignes de mentionner tous les événements de cette année. Vous aurez dans le partage de chaque mois les principaux moments de toutes les activités. Nous vous remercions de relayer les dates et les invitations à ceux que vous connaissez autour de vous, afin que personne ne reste sur le bord du chemin.

François NAKATALA
Curé

PUBLICATIONS DE NOVEMBRE 2023

MERCREDI 01 NOVEMBRE SOLENNITE DE LA TOUSSAINT

BINDERHEIM 09h00: Messe (pour les défunts de la paroisse de l'année)

WITTISHEIM 10h30: Messe

SAASENHEIM 15h30: Messe

Jeudi 02 novembre

WITTISHEIM 20H00

VEILLEE DE PRIERE

POUR LES FIDELES DEFUNTS DE NOS FAMILLES DE 2023

31^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Samedi 04 novembre

Samedi 04 novembre

SUNDHOUSE 18h30

MESSE DE LOUANGE

Dimanche 05 novembre

SCHOENAU 09h00: Messe suivie de la bénédiction du cimetière

MUTTERSOLTZ 10h30: Messe (les défunts des familles BLEESZ
Fernand et ADOLF Paul)

Jeudi 09 novembre

BINDERHEIM 18h00: Messe

Vendredi 10 novembre

WITTISHEIM 18h00: Messe

SCHWOBSHEIM 19h00 : Veillée de prière pour la Paix proposée par la
pastorale des jeunes du Doyenné de Marckolsheim

32^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Samedi 11 novembre

HILSENHEIM 10h00: Messe et Fête patronale de la paroisse

Dimanche 12 novembre

SAASENHEIM 09h00: Messe (Suivie de la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre aux monuments aux morts)

BINDERNHEIM 10h30: Messe (BERGER Paul & famille; KORMANN Joseph & famille)

Jeudi 16 novembre

BINDERNHEIM 18h00: Messe

Vendredi 17 novembre

WITTISHEIM 18h00: Messe

33^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE**Samedi 18 novembre**

WITTISHEIM 18h30: Messe (Laurent RINGEISEN et familles RINGEISEN et HEINRICH; GALL Valérie née STIRMEL 8^{ème} An. Ephrem GALL 7^{ème} An. et les défunts de la famille ; FRANTZ XAVIER et MARGUERITE née HERTH et les défunts des familles ; Jacqueline SCHAEFFER)

Dimanche 19 novembre

SCHOENAU 10h30: Messe (Sainte Cécile) Vivants et défunts de la chorale Ste Cécile

Jeudi 23 novembre

HILSENHEIM 15h00: Messe à l'EHPAD pour les résidents

BINDERNHEIM 18h00: Messe

Vendredi 24 novembre

WITTISHEIM 20h00

TEMPS DE PRIERES, DE CHANTS ET D'ADORATION DEVANT LE SAINT SACREMENT

34^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE**Samedi 25 novembre**

SAASENHEIM 18h30: Messe (Françoise GEORGER, Martine SCHMITT née GEORGER, Louis GEORGER et Maria, Louis OTTER et Maria ; Julien LACHMANN et Alphonsine née GASCHI et les défunts de la famille)

Dimanche 26 novembre

WITTISHEIM 09h00: Messe (Sainte Cécile) fête du 120^{ème} anniversaire de la chorale Sainte Cécile de Wittisheim et messe pour les choristes défunts et actifs de la chorale ; SEYLLER Joseph, SEYLLER Augustine et leurs fils Joseph, Xavier et René, Vincent FAHRNER et Julie)

HILSENHEIM 10h30: Messe (Sainte-Cécile) THOMANN Romain et pour les défunts de la classe 1948.

Jeudi 30 novembre

BINDERNHEIM 18h00: Messe

Vendredi 01 décembre

WITTISHEIM 18h00: Messe

INFORMATIONS

DIOCESE de Strasbourg**ZONE PASTORALE****DOYENNE de Marckolsheim**

**Coopérateur/Coopératrice de la Pastorale :
Une réalité de l'Église d'aujourd'hui**

Dans l'Église, des charges ecclésiales peuvent être confiées par l'Evêque à des fidèles laïcs, hommes ou femmes. Il s'agit d'une fonction précise qu'une personne baptisée reçoit mission d'exercer dans l'Église catholique.

La finalité de cette fonction est celle même de la mission de l'Église, dans ses trois charges de **sanctification**, **d'enseignement**, de **gouvernement**. Pour toutes charges ecclésiales, il est d'abord nécessaire de connaître le contenu de la mission confiée : la personne choisie doit être dans la communion de l'Église catholique et être pourvue des qualités nécessaires à l'accomplissement de cette charge. (Idonéité).

Outre ce que les normes du Droit et la nature de la charge demandent, l'Autorité compétente établit des critères de discernement et des procédures d'examen préalable. Dans le diocèse de Strasbourg, l'appellation de coopérateur/coopératrice de la pastorale désigne des personnes qui relèvent du statut concordataire au titre d'**une mission expressément reçue de l'Évêque et au titre d'une communion vérifiée et maintenue avec lui.**

La convergence entre les besoins d'une communauté, la disponibilité d'une personne et le discernement du vicaire épiscopal en lien avec le responsable de zone et l'animateur de zone et de la CRH, peut donner lieu à un appel par l'évêque à un service pastoral.

Le coopérateur pastoral s'engage à une formation permanente. Sa réponse l'engage et l'implique de façon nouvelle dans l'Église. Le coopérateur pastoral est un laïc engagé de façon officielle par une lettre de nomination de l'Évêque, pour l'exercice d'une charge ecclésiale au service du peuple auquel il est envoyé.

Cette réponse à l'appel de l'Église

a des répercussions sur la vie personnelle, familiale, sociale et ecclésiale. Elle n'est pas comparable à un simple changement professionnel.

La mission est définie dans la lettre de mission ou un cahier des charges élaboré sous la responsabilité du vicaire épiscopal ou du référent du mouvement ou du service, dans le cadre d'un projet pastoral.

Pour assurer sa mission spécifique, le coopérateur pastoral doit répondre à un certain nombre d'exigences :

- S'engager, à la suite du Christ, à mettre sa vie en conformité avec l'Évangile et développer sa propre vie de Foi, d'Espérance et de Charité.
- Demeurer en communion avec l'Évêque et son presbyterium et travailler en équipe avec les autres partenaires de la mission, dans l'adhésion aux orientations pastorales diocésaines.
- Poursuivre une formation permanente dans différents domaines : théologie, pastorale, vie spirituelle, selon sa mission, tout en étant attentif à des propositions complémentaires plus spécifiques : communication, pédagogie, ...

Il s'engage au titre de sa mission à :

Accueillir, former les personnes, coordonner, susciter et dynamiser des équipes, confier des tâches et appeler des personnes pour un service d'Église en concertation avec son équipe. Le coopérateur est amené à travailler en réseau et complémentarité avec différents partenaires.

L'Évêque peut lui confier une autre mission. De nouvelles charges ecclésiales peuvent être créées en fonction des besoins de la Mission ou des choix de l'autorité diocésaine.

Nommé(e) sur poste concordataire, il (elle) relève du service des cultes du Ministère de l'Intérieur et fait partie, à ce titre, du personnel de la fonction publique avec des droits et des devoirs.

Qualités requises

- Sens de l'Église ; vie de foi.
- Aptitude à mettre en œuvre, avec d'autres, un projet pastoral précis.
- Capacité de collaboration, de vie relationnelle, de communication, d'être en éveil, d'apprivoiser, d'appeler.
- Capacité d'animation et de discernement.

Le Code du Droit de l'Église (can. 230 § 1) assure le droit à une honnête rémunération, qui leur permette de pourvoir décentement à leurs besoins et à ceux de leur famille, en respectant les dispositions du droit civil ; de même, ils ont droit à ce que leur soient dûment assurées, prévoyance, sécurité sociale et assistance médicale.

Le salaire mensuel, basé sur la rémunération des vicaires (Indice majoré 353), s'obtient en multipliant l'indice majoré par 4,85. (Le salaire net est inférieur d'environ 9%.)

Pour les personnes ayant des enfants et dont le conjoint ne travaille pas dans la fonction publique, un supplément familial s'ajoute en fonction du nombre des enfants âgés de moins de 18 ans (ou 20 ans si l'enfant poursuit des études. Pour 1 enfant : 2,29 € ; pour 2 enfants : 75,99 € ; pour 3 enfants : 189,45 € ; par enfant en plus : 135,22 €)

En cas d'arrêt de travail pour maladie ou hospitalisation, le coopérateur touche l'intégralité de son traitement. Tout arrêt d'activité fait l'objet d'une autorisation de l'Archevêque pour une durée inférieure à six semaines et du Service des Cultes du Ministère de l'Intérieur pour une durée supérieure.

Éléments préalables à l'embauche

- **Au niveau de l'État :**

Être un ressortissant européen et avoir plus de 25 ans ; Être disponible à plein temps, n'exercer aucune activité dans le commerce ou l'industrie et ne pas toucher d'émoluments en provenance de fonds publics.

- **Au niveau de l'Église :**

Peuvent faire acte de candidature les catholiques célibataires, ou mariés selon les règles de l'Église Catholique, justifiant d'un comportement chrétien éprouvé, des aptitudes requises et jouissant d'une bonne réputation chrétienne. Le candidat doit avoir une formation ou avoir exercé une profession permettant une réinsertion socio-professionnelle ultérieure.

Une formation théologique est requise. À défaut, **le candidat s'engage à valider au minimum le DUFAPER.**

Nous encourageons les paroissien(ne)s intéressés par un tel temps plein comme Coopérateur/Coopératrice pour les enfants du Doyenné de Marckolsheim à réfléchir à cet appel, et à nous en parler pour entrer en discernement avec le service des Ressources Humaines du Diocèse.

*François Nakatala et Claude Breesé,
curés du Doyenné de Marckolsheim*

COMMUNAUTE de PAROISSES du Ried Major

Equipe d'Animation Pastorale

1. Organisation des horaires des messes et des baptêmes

Compte tenu de l'effectif réduit des prêtres dans nos communautés, il est de notre devoir d'être pratiques et de nous adapter aux réalités de notre temps. Ce qui signifie que la programmation des messes du week-end a connu un changement depuis juin 2023. La messe anticipée du samedi soir sera toujours célébrée à 18h30. La première messe de dimanche aura lieu à 09h00 et la deuxième à 10h30. **La messe de louange aura lieu chaque premier samedi du mois à Sundhouse.**

Pour ce qui est des baptêmes de dimanche, ils seront célébrés dans la paroisse où a lieu la messe de 10h30 pour permettre une meilleure organisation de la cérémonie à temps et avec efficacité. Ceci pour assurer aussi la santé des prêtres qui doivent parcourir des distances d'une paroisse où il y a eu messe pour une autre qui doit recevoir le baptême. Etant donné que notre planning actuel prévoit des célébrations quelques mois en avance, les familles peuvent contacter les personnes relais de leur paroisse ou le curé pour être fixées éventuellement.

2. La permanence de samedi au presbytère de Wittisheim

Nous rappelons aux paroissiens qui veulent inscrire les enfants et les jeunes pour les différents sacrements, aussi pour ceux qui veulent s'inscrire à la préparation du mariage, qu'il a été institué la matinée de samedi entre 10h00 et 12h00 au presbytère de Wittisheim, une permanence à ce sujet. Inutile d'insister les autres jours de la semaine.

3. Service évangélique des malades

Réunion de l'équipe SEM jeudi 23 Novembre à 16h (après la messe) à l'Ehpad de Hilsenheim.

CELEBRATION DES FIDELES DEFUNTS DU 02 NOVEMBRE

Lettre d'invitation aux familles éprouvées

Chers frères et sœurs, amis en Christ,

Depuis la Toussaint 2022, vous avez eu le chagrain de perdre un être cher, et nous avons célébré ensemble son départ.

Tout être aimé reste vivant dans les cœurs et dans les pensées ; aussi la Communauté de Paroisses du Ried Major vous propose de faire mémoire de votre défunt et vous invite à prier pour lui et votre famille, durant une veillée de prières et

de chants qui aura lieu **Jeudi 2 novembre à 20h** en l'église Saint Blaise de Wittisheim.

Cette lettre est une invitation personnelle pour vous et votre famille.

Cependant, si vous connaissez dans votre entourage des personnes touchées par un deuil, n'hésitez pas à les inviter à venir à la célébration. Ce sera une façon sensible d'être d'être en communion et de partager notre foi et notre espérance.

En espérant vous rencontrer, soyez assurés de ma sympathie dans le deuil que vous traversez.

En union de cœur et de prière,

Pr. François NAKATALA, Curé

4. PASTORALES DES ENFANTS

Pour tous renseignements, contacter Monsieur le Curé François NAKATALA au 0388852062 ou au 0771842508 ; ou encore par ce mail : paroisse.wittisheim@free.fr

5. PASTORALE DES JEUNES

a. Les inscriptions pour la préparation du sacrement de confirmation 2025 sont toujours ouvertes. Pour tous renseignements, contacter Isabelle MAURER - Coopératrice à la Pastorale des Jeunes du doyenné de Marckolsheim : pastojeunedoyenne.marcko@gmail.com. Ou encore Monsieur le Curé François NAKATALA au 0388852062 ou au 0771842508 ; ou encore par ce mail : paroisse.wittisheim@free.fr

Almanach Sainte Odile 2024

Nous vous informons que l'Almanach Sainte Odile, édition 2024 est déjà disponible pour notre communauté de paroisses. Ceux qui ont l'habitude de s'en procurer peuvent contacter Mr. KRETZ André au 06 82 61 92 58 ou par son adresse mail : andre.kretz@wanadoo.fr.

Veillée pour la paix

Vendredi 10 novembre : à Schwobsheim à 19h00 : Veillée de prière pour la Paix proposée par la pastorale des jeunes du Doyenné de Marckolsheim

Baptêmes du mois

Samedi 11 novembre à Wittisheim à 11h45 : BECK Augustin



Caritas Alsace : une aide de proximité

Dans le Bas-Rhin, Caritas compte huit équipes dans le secteur Bruche-Rhin-Centre Alsace. En 2022, les 200 bénévoles de ce secteur ont aidé 443 familles en situation de pauvreté. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire ont d'abord touché les plus pauvres.

A l'échelle de l'Alsace, 20% de familles de plus ont été reçues dans nos lieux d'accueil par rapport à l'année dernière ! Et le constat s'applique à tout le territoire. La pauvreté ne sévit pas que dans les grandes villes. Les bénévoles de notre secteur le constatent chaque jour, et proposent de nouvelles activités pour faire grandir la fraternité. C'est le cas à la Maison du Partage de **Geispolsheim** ou encore l'épicerie solidaire « Grain de sel » de **Molsheim**, qui ont aidé 194 familles à se nourrir dignement l'année dernière. Nos équipes proposent aussi des ateliers qui mettent en avant le « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées.

Caritas Alsace possède aussi des équipes particulièrement dynamiques à **Fegersheim, Rhinau, Rosheim, Benfeld, Erstein, Obernai** ou encore **Sélestat**, actives dans des domaines très variés allant de l'aide administrative, l'accompagnement des personnes âgées isolées ou encore le soutien scolaire.

Dans le **Val de Villé**, des jeunes ont envisagé de créer une antenne de Caritas pour prolonger leur engagement après un voyage humanitaire au Cameroun. Tandis que dans la **Vallée de la Bruche**, une autre équipe pourrait voir le jour, après une phase de consultation et de rencontres des habitants sur le terrain, afin de répondre au mieux à leurs attentes et leurs besoins.

Pour soutenir notre action de proximité dans la zone pastorale, un appel à la générosité sera lancé durant les messes des 18 et 19 novembre, avec la quête du Bon Pasteur dédiée à Caritas Alsace.

Nos équipes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Renseignements sur www.caritas-alsace.org

Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

WITTISHEIM : MESSES SANS DATE (l'offrande est fixée à **18 €**)

Les intentions sont à faire parvenir à André KRETZ avant le 15 du mois.

Les chèques sont à libeller à « PAROISSE CATHOLIQUE WITTISHEIM »

SEYLLER Irma née KNOBLOCH et son époux Emile (1) - SIMLER Robert et Julie et famille (2) - UHL René et Berthe et famille (2) - MEMHELD Xavier de la classe 1935 (2) - KRETZ Fernand, Jules et Julia (1) - ZIMMERMANN Blanche et Yvan (1) - SEYLLER François - SEYLLER Marceline et leurs parents (1) - André BRONNER et ses parents (1) - Odile ROHMER et famille (1) - Défunts des familles JAEGLI Victor et MULLER Bernard (1) - Ernest WOLFF, Josiane WOLFF, Auguste SEYLLER et son épouse Marie (2) - HABSIGER André (1) - SEYLLER Gustave - Berthe et les enfants (1) - HABSIGER Charles, Joséphine, Marie et enfants (1) - ANDLAUER Bernard et Parents (2) - Défunts Famille DIETSCH (1) - FEIST Pierre et André son frère pour le 10^e An.; famille FEIST Émile et Georgette, BENTZ Paul et Émilie (1) - RINGEISEN Elisa -Edouard, Jean-Paul, André et Laurent et SCHMITT Emile et Louise (2) - GEBHARDT Joseph 5^e Ann et GEBHARDT Mila (1) - SIMLER Jean 1 an (1) - SIMLER Jean-Claude 7 ans (1) - SIMON Laurent et Marguerite (1) - Famille SIMON Laurent et Marguerite (1) - Gérard UHL (1) - Famille Gérard UHL (1) - Familles STOECKEL Xavier, Jeanne et Madeleine (2) - OCULY M. Hélène (1) - MULLER Jean (2) - MULLER-SCHNOELLER (2) - SCHNOELLER Xavier et Sophie (2) - VOGEL Léon et Alphonsine (1) - MARTINI Prosper et Cécile (1) - SCHNOELLER Richard et Marguerite (1) - MULLER Edouard (1) - SEYLLER Lucien et son épouse Maria et leurs parents (1) - SPATZ Jules et Elise (2) - SEYLLER Xavier et Catherine (2) - KUTT Jean et Madeleine (1) - ANDRIES Alfred et Jeanne (1)

ANNIVERSAIRES en NOVEMBRE 2023

- 99 ans Sœur Maria-Thérèse née Madeleine SEYLLER 19-11
 97 ans Mme Otilia FERREIRA née DE OLIVEIRA le 29-11
 92 ans Mme Mathilde SCHENTZEL née MENGES le 24-11
90 ans Mme Cécile JAEGLI née MEMHELD le 01-11
90 ans M. Jérôme LOOS le 12-11
 86 ans Mme Yvonne BAUMERT née GISSELBRECHT 27-11
85 ans M. Jean-Claude SIMLER le 10-11
 84 ans M. François HATSCH le 21-11
 83 ans M. Brice MAUFFREY le 14-11
 83 ans Mme Juliette BRENNER née SIMLER le 20-11
 82 ans Mme Sefika TIFLIZ née GEZER le 04-11
 81 ans M. Albert SEYLLER le 12-11
 81 ans Mme Marie-Thérèse WOLFF née SEYLLER le 24-11
 79 ans M. Raymond SIMON le 18-11
 78 ans M. Robert SCHMITT le 02-11
 77 ans M. Gérard KRIER le 20-11
 77 ans Mme Eliane VERON née KEMPF le 21-11
 77 ans M. Fernand SIMLER le 28-11



73 ans M. Jean KOHLER le 11-11

72 ans Mme Nicole BIRGER née BATZENHOFFER le 30-11

72 ans M. Ronald LECHARLIER le 30-11

71 ans Mme DEPP Martine née RICHARD le 09-11

71 ans Mme BUSEVAC Hajreta née TARABIC le 15-11

90^{ème} anniversaire de Robert Rosenzwey

Après les noces de diamant en juin 2023, Robert Rosenzwey a fêté ses 90 printemps.

Il est né le 4 octobre 1933 à Wittisheim, au foyer d'Eugène Rosenzwey et Anne Feist.

Il est le 4ème des 5 enfants de ce couple d'agriculteurs et a grandi avec un frère (décédé en Pologne en 1944) et trois sœurs : Odile, Hélène (décédée en 2015) et Jeanine. Il avait presque 7 ans quand la famille a été évacuée à Montréal du Gers en 1940.

Après la guerre, il termina sa scolarité et aida ses parents à la ferme familiale qu'il a repris par la suite.

Le 7 juin 1963, il s'est marié en l'église Saint-Blaise de Wittisheim avec Mariette Batzenhoffer d'Ebersheim. Ce fut le premier mariage dans l'église agrandie et rénovée.

Ils ont eu deux enfants, Pascal et Alain, il est l'heureux grand-père de Marion, Clara et Arthur.

Robert termina sa carrière professionnelle chez Gilbert Ackermann à Wittisheim en tant qu'ébéniste. Depuis sa retraite, il consacre son temps à sa famille, à ses amis et voisins.

Habile et bon bricoleur, il est toujours présent pour les aider.

Robert s'occupe aussi avec soin du jardin familial qu'il cultive en mode biologique ainsi que du verger.

Ami de la nature, c'est à vélo qu'il se balade dans le Ried. Il emprunte régulièrement la piste cyclable du canal du Rhône au Rhin (entre Kraft et Artzenheim).

C'est avec grand plaisir que Robert (et son épouse) ont accueilli Huguette Barondeau, Adjointe au Maire, venue lui présenter les vœux de la municipalité à l'occasion de son anniversaire.

La municipalité lui présente tous les vœux de bonheur et de santé, au nom des Wittisheimois.

François Klein vient de souffler ses 92 bougies

Il a vu le jour le 12 octobre 1931, aîné des époux Basile et Mélanie Klein.

Après sa scolarité à l'école communale, il a été une aide précieuse dans la ferme familiale. Son service militaire terminé, il a travaillé deux ans dans l'entreprise Stoeckel, puis cinq années chez Roger Huber à Artolsheim, douze ans chez Baumlin, pour terminer sa carrière professionnelle à l'entrepôt Schwey de Sélestat, jusqu'en 1985.

Parallèlement à son activité professionnelle, François était connu dans le Ried comme scieur de bois à domicile.

Il a aussi été membre de la société de musique Espérance, ainsi qu'une vingtaine d'années de la chorale Sainte-Cécile. Le 17 août 1953, il a épousé Angèle Knobloch, également de Wittisheim.

Quatre enfants sont nés de cette union : Béatrice mariée à Lucien Cousy habite à Eteimbes, Rémy époux de Laurette Ritty a construit à Wittisheim, Isabelle (décédée en 1992), Véronique a élu domicile à Châtenois avec Didier Hunzinger.

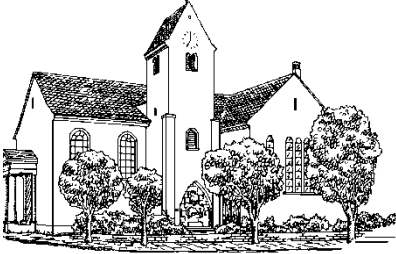
François est fier de ses neufs petits-enfants et ses cinq arrière-petits-enfants : Titia, Noé, Charlotte, Maël et Louis.

Des prix d'excellences et des premiers prix lui ont été attribués par le jury pendant 30 ans, pour son fleurissement exceptionnel.

Aujourd'hui, François s'occupe encore de son jardin, par intermittence, et profite avec son épouse Angèle des joies de la vie.

La municipalité le félicite et lui présente tous les vœux de bonheur et santé

*****RAPPEL DE LA QUETE ANNUELLE*****



Le Conseil de fabrique de votre paroisse est en charge de l'entretien et du chauffage de l'église et du presbytère. Hormis l'impact de l'évolution des prix de l'énergie de ces dernières années, des réparations restent encore à assumer à l'église dans les tous prochains temps notamment sur les portes d'accès coté « est » et « ouest ». C'est pour cela que le

Conseil de Fabrique vous a fait parvenir une enveloppe destinée à la quête annuelle.

Vos dons effectués jusqu'au 31 décembre 2023 aux associations culturelles ainsi qu'en Alsace et en Moselle aux établissements publics des cultes donnent encore droit à une réduction d'impôt de 66 % de la somme versée.

Pour 2023, les sommes versées à ces associations sont retenues dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. (Plafond de déduction selon la loi de finances 2022).

Chaque membre du Conseil de Fabrique de l'église de Wittisheim est à votre disposition pour vous informer et expliquer notre démarche de solidarité pour laquelle nous vous sollicitons.

Le Conseil de Fabrique de Wittisheim.

Almanach Ste Odile : des revues sont disponibles à la sacristie au prix de 10 €

Les articles et informations peuvent être adressés avant le 20 du mois précédent la parution du Bulletin Paroissial à : André KRETZ 3, rue de l'Etang 67820 WITTISHEIM

Tél : 03 88 85 26 09 Port. : 06 82 61 92 58

e-mail : andre.kretz@wanadoo.fr

En fonction de l'espace disponible, la rédaction fera son possible...

Banque alimentaire

Le CCAS de Wittisheim (Centre communal d'action social) s'associe à la banque alimentaire du Bas-Rhin et organise comme chaque année une collecte de denrées alimentaires : huiles, conserves, soupes, aliments pour bébés, café etc...

Les denrées seront redistribuées gratuitement à 83 associations caritatives réparties dans tout le Bas-Rhin.

Cette collecte aura lieu du lundi 20 novembre au samedi 25 novembre.

Vous pouvez déposer les dons pendant les heures d'ouverture à la Mairie. Les membres du CCAS tiendront également une permanence samedi le 25 novembre 2023 de 9h30 à 12h.

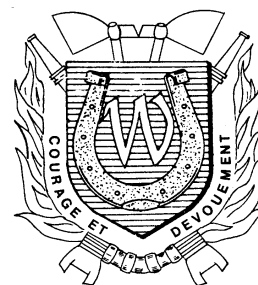
Merci à vous tous

Amicale des Sapeurs Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wittisheim passera dans les foyers du village dans la

Première quinzaine du mois de Novembre 2023

pour proposer leur traditionnel calendrier.



Ils remercient d'avance la population pour l'accueil qu'elle voudra bien leur réserver.

Produits du Gers:

Les personnes qui désirent, à l'approche des fêtes de fin d'année, s'approvisionner en Armagnac, Floc de Gascogne et autres produits régionaux du Gers, peuvent retirer les bons de commande à la mairie, qui se chargera de grouper les commandes jusqu'au 22 novembre inclus.

Livraison à l'ancienne poste 18 rue de Hilsenheim pour la mi-décembre.

MARCHE GOURMANDE D'AUTOMNE par le F C W

Dimanche 19 novembre 2023 Départ Salle Polyvalente Parcours 12 km

Renseignements : D. Jambert 06 43 87 74 97 Adultes : 40€ ; -12 ans : 22€

Inscriptions : Benoît LOOS 3A rue des Seigneurs 67820 WITTISHEIM

ABONNEMENT au BULLETIN PAROISSIAL Année 2024

L'abonnement au B.P. pour 2024 reste fixé à **5 €** pour la distribution à Wittisheim ; Pour les envois par La Poste en France, le montant est fixé à **20 €** pour tenir compte des frais d'affranchissement

Cette somme peut être virée au Crédit Mutuel Grand Ried compte : **Bulletin Paroissial**
Inutile d'indiquer que c'est pour le BP. Le numéro de compte ci-dessous sert à cela.

Merci d'indiquer dans le libellé votre **Nom et Prénom et m'envoyer un mail**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	01359	000 185 553 45	84

Domiciliation
CCM RIED CENTRE ALSACE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)
FR76 1027 8013 5900 0185 5534 584

BIC (Bank Identification Code)
CMCIFR2A

ou réglée par tout autre moyen selon votre convenance à : André KRETZ

Le B.P. est envoyé gratuitement aux religieux, religieuses ainsi qu'aux personnes séjournant en maison de retraite. Si vous connaissez des personnes dans ce cas et qui souhaiteraient recevoir le B.P., n'hésitez pas à nous les signaler.

Nous tenons à remercier nos fidèles lecteurs sans oublier les personnes qui sont prêtes chaque mois à distribuer près de 500 B. P. dans le village. Les informations à faire paraître sont à adresser avant le 20 du mois précédent la parution à

André KRETZ 3, rue de l'Étang 67820 WITTISHEIM E-mail : andre.kretz@wanadoo.fr

Tél : 03 88 85 26 09

Port. : 06 82 61 92 58

La Rédaction du B.P.